



**Date et horaire de la commission** : 23/11/2022 à 18h30

**Lieu** : Espace Paul Pinasseau – 196 rue du Château d'eau – ZI La Boitardière – 37530 CHARGÉ

Séance présidée par Bernard PEGEOT, adjoint au maire délégué à la Culture, aux patrimoines, aux archives, aux espaces naturels et aux cimetières.

Convocation envoyée le 14/11/2022 par le biais du Gip Recia (iDélibre)

**Composition de la Commission** :

PRENOM NOM	QUALITE
Bernard PEGEOT	Adjoint au maire (présent)
Marie-France HUREAU	Conseillère municipale (absente)
Marie ARNOULT	Adjointe au maire (excusée)
Régine MALASSIGNE	Conseillère municipale (absente)
Sylvie LADRANGE	Conseillère municipale (présente)
Sylvain GILLET	Conseiller municipal (absent)
Rémi LEVEAU	Conseiller municipal (absent)
Evelyne LAUNAY	Conseillère municipale (absent)
Fabien ROZWADOWSKI	Conseiller municipal (absent)
Guillaume HELLOCO	Conseiller municipal (absent)
Chantal BOUVIER DE LA MOTTE	Conseillère municipale (présente)

**Personnel administratif et secrétariat de la commission** :

PRENOM NOM	QUALITE
Christèle BENOIST	Responsable du pôle Archives
Cédric ROUGERON	Directeur des Services Techniques
Mathilde MASMAUD	Responsable environnement et espaces verts



**Déroulé de l'ordre du jour** (un diaporama accompagne la présentation des sujets et dossiers).

Bernard PEGEOT propose d'imprimer le diaporama pour les personnes présentes et de le transmettre via les bannettes.

## 1 – Projet de délibération

Lecture du projet de délibération par Bernard PEGEOT.

### **Délibération pour Proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette 2023 – Bois de la Moutonnerie**

Le bois de la Moutonnerie est un espace forestier propriété de la commune d'Amboise et géré par l'Office National des Forêts (ONF).

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF est tenu de porter annuellement à la connaissance des propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. Ces coupes sont celles prévues au programme de gestion (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant, les coupes supplémentaires que l'ONF expertise comme devant être effectuées en raison de motifs techniques particuliers.

Le plan d'aménagement du bois de la Moutonnerie en vigueur prévoit, en 2023, la réalisation de coupes d'amélioration pour les parcelles suivantes : 3, 10, 16 & 17. La totalité des coupes sera vendue sur pieds.

Conformément au code forestier, la commune doit autoriser par délibération le marquage des bois à abattre ainsi que l'inscription de ces coupes à l'état d'assiette.

Si le Conseil Municipal décide de reporter ou de supprimer une ou des coupes réglées par l'ONF, la délibération doit impérativement en exposer les motifs et être transmise au Préfet de Région, conformément à l'article L.214-5 du code forestier.

Il est proposé l'accord de la Commune pour l'inscription des parcelles susvisées à l'état d'assiette 2023.

Aucune remarque particulière n'a été émise lors de la Commission.

## 2 – Point d'information – Lancement de l'étude sur le réaménagement du bois de la Moutonnerie

La réunion de lancement de l'étude sur le réaménagement du bois de la Moutonnerie, attribuée au cabinet SATIVA, a eu lieu le vendredi 18 novembre.

Cette étude, qui s'inscrit dans le cadre du « plan forêt » porté par le Département d'Indre-et-Loire, vise à proposer des scénarii de réaménagement de cet espace, afin de concilier les usages (randonnées, courses d'orientation, gestion sylvicole, etc.) tout en tenant compte des enjeux de biodiversité.

Ce projet sera décomposé en deux temps : une phase de diagnostic de l'existant (durée 2 mois) et une phase de proposition de scénarii de réaménagement (durée 2 mois). Ces dernières serviront de support pour des aménagements ultérieurs.



Afin d'associer les Amboisiens à ce projet, un questionnaire sera diffusé en décembre pour recueillir leurs avis et attentes, et un atelier de concertation sera organisé en janvier.

Aucune remarque particulière n'a été émise lors de la Commission.

### 3 – Acceptation du don de M. Jean-Bernard GUILLOT

La ville d'Amboise accepte le don de Monsieur Jean-Bernard GUILLOT d'un lot de photographies de **l'ancienne maison de Charles Guinot sise au 40 quai Charles Guinot à Amboise**. Cette collection est affectée à l'inventaire des « Archives municipales » dans la série Z « Fonds et documents entrés par achat, dépôt ou don » et est inventoriée sous la côte 14Z, « Fonds Jean-Bernard GUILLOT ».

Pas de remarque particulière des membres.

### 4 – Acceptation du don de M. Alain DALENÇON

La ville d'Amboise accepte le don de Monsieur Alain DALENÇON d'un lot de **négatifs sur plaques de verres ainsi que d'un lot de 120 cartes postales d'Amboise et de ses environs**. Cette collection est affectée à l'inventaire des « Archives municipales » dans la série Z « Fonds et documents entrés par achat, dépôt ou don » et est inventoriée sous la côte 15Z, « Fonds Alain DALENÇON ».

Pas de remarque particulière des membres.

CLOTURE DE SEANCE A 19h30

PV validé par Bernard PEGEOT, le 24 novembre 2022.